

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 7 février 2017 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 10	Présents : 5	Représentés : 2	Votants : 7
<u>Date de la convocation</u> : 1 ^{er} février 2017	<u>Date de la séance</u> : 7 février 2017		
<u>Étaient présents</u> : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Gérard BOUSQUET, 2 ^{ème} Adjoint, Valérie ARBILLOT, Dominique LAGONOTTE, Conseillers Municipaux			
<u>Étaient absents représentés</u> : Marie-France CHARLOPIN a donné procuration à François FRONTERA, Lisa FRYK a donné procuration à Dominique LAGONOTTE,			
<u>Absents</u> : Francine NEMA, Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE,			
<u>Secrétaire de séance</u> : Valérie ARBILLOT		<u>Président de séance</u> : François FRONTERA	

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire ouvre la séance le 7 février 2017 à 20h35. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Madame ARBILLOT qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Modification de deux points à l'ordre du jour :

Le point n°5 « CCPL - Modification statutaire » est reporté à une date ultérieure, la CCPL ayant dû modifier sa délibération sur demande de la Préfecture.

Procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire résume les points principaux du compte-rendu de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2017-02/01 Demande de Fonds Parlementaires

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux dont l'école sise Rue du Noyer. Les travaux envisagés ont pour objectif de se conformer à la loi de septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP pour les personnes handicapées.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Député de l'Essonne, au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le Conseil vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

2017-02/02 Demande de Fonds Parlementaires

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux dont la Mairie sise 49 Grande Rue. Les travaux envisagés ont pour objectif de se conformer à la loi de septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP pour les personnes handicapées.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur de l'Essonne, au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le Conseil vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

2017-02/03 Refus de transfert de la compétence PLU à l'EPCI

Il s'agit de se prononcer à propos du transfert de la compétence PLU à l'EPCI.

Afin de pouvoir conserver son indépendance et de garder les décisions en matière d'aménagement d'urbanisme en concertation avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Conseil vote contre ce transfert de compétences à l'unanimité.

2017-02/04 Engagement de la commune dans la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité l'engagement de respecter la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales. Un arrêté n°8/2009 a déjà été pris à ce sujet en juillet 2009, la commune a conventionné avec la Safer par délibération n°2015-11/26 pour renouveler la convention de la veille et d'intervention foncière. Lecture est faite en séance de la rubrique B-les collectivités de cette charte et M. Bousquet est désigné comme correspondant "constructions illégales".

2017-02/05 SIAHVY - Modification des statuts

La modification des statuts du SIAHVY portant sur l'adhésion de la commune du Mesnil St Denis et de la communauté d'agglomération St Quentin en Yvelines est approuvée à l'unanimité.

Points divers (hors Ordre du Jour) :

* M. le Maire présente aux membres présents du Conseil Municipal une information et une proposition de délibération sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qu'il faudra adopter au prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.